



06/05/2011

Gaz de schiste : les Régions réitèrent leur ferme opposition

ARF Association des Régions de France

« Le principe de précaution doit pleinement s'appliquer et c'est une loi qui protégera le plus efficacement nos concitoyens contre les risques à attendre d'une exploitation des gaz et des huiles de schiste » a déclaré en substance Jean-Jack Queyranne, président de la commission Développement Durable de l'ARF et président de la Région Rhône-Alpes.

Auditionné par messieurs Gazeau et Leteutrois, co-rapporteurs de la mission d'information sur les hydrocarbures de roche mère commandée par la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Jean-Jack Queyranne a estimé que, pour les présidents de Région, les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour laisser une porte ouverte à des exploration et à des exploitations futures.

Le président de la Région Rhône-Alpes a également rappelé aux rapporteurs, « la consternation des populations des territoires concernés » provoquée par une absence totale d'information à propos des permis d'exploration délivrés par le gouvernement en mars 2010. « Le code minier, a-t-il ajouté, doit être rapidement réformé. Les autorisations de forage dans le sous-sol doivent être conditionnées par l'approbation des collectivités locales concernées après des enquêtes publiques fondées sur la transparence et la concertation. »

Il a par ailleurs interpellé les rapporteurs sur les manques du rapport intermédiaire remis à Nathalie Kosciusko-Morizet, le 15 avril, concernant la gouvernance territoriale liée aux exploitations minières. « Au delà des gaz de schiste, la question de la gouvernance environnementale doit être posée très rapidement, l'échelon régional paraissant le plus pertinent » a conclu Jean-Jack Queyranne en évoquant la nécessité que les décrets permettant l'application du Grenelle II sur les territoires soient rapidement publiés